



**PRESTATIONS DE FABRICATION ET DE POSE
D'ÉLÉMENTS GRAPHIQUES SIGNALÉTIQUES,
ARTISTIQUES ET/OU LUDO-EDUCATIFS POUR LES
EXPOSITIONS DU CENTRE POMPIDOU**

Accord-cadre n° 26-CP08-017-AC

*Établi en application du Code de la commande publique (CCP) du 1er avril 2019 issu de l'ordonnance
n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018*

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES**

(C.C.T.P.)

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – NORMES ET REGLEMENT	3
ARTICLE 2 –LIEUX D'INTERVENTION	4
ARTICLE 3 – SUJETIONS PARTICULIERES DE PROTECTION, SECURITE ET PROPRETE.....	4
3.1 GENERALITES	4
3.2 NETTOYAGE	5
3.3 PRET DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS.....	5
ARTICLE 4 – NATURE DES PRESTATIONS	6
4.1 OBJET DE L'ACCORD-CADRE.....	6
4.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES	6
4.2.1 <i>Préambule</i>	6
4.2.2 <i>Principes généraux</i>	6
4.2.3 <i>Formats de type « A »</i>	8
4.2.4 <i>Tableau des formats de type « A »</i>	9
4.3 DEFINITION DES PRESTATIONS	9
ARTICLE 5 – EXEMPLE DE PROGRAMMATION	10

PREAMBULE :

La passation de ce marché intervient alors que le site principal du Centre Pompidou a fermé au public afin d'engager un programme ambitieux de plusieurs années de rénovation et de réaménagement de ses espaces. Les activités de l'établissement ont cessé au sein du site principal et se déploient hors les murs, dans le cadre de multiples partenariats avec des lieux culturels à Paris, en Ile-de-France, en région et à l'international.

Durant cette importante opération de travaux (2025-2030), le Centre Pompidou développe le projet « Centre Pompidou | Constellation », dispositif exceptionnel reposant sur des partenariats avec des lieux et des institutions de tout premier plan, à Paris comme en Région. Ces partenariats sont mis en œuvre afin d'organiser une présentation régulière d'expositions, de mener des projets d'éducation et de médiation artistique et culturelle ou de présenter des spectacles et des conférences. Parmi ces partenaires, peuvent être cités, le Grand Palais Rmn, le Centre des monuments nationaux, le MK2 bibliothèque, le Musée d'Art Moderne de Paris ou encore le Musée du Louvre.

C'est dans ce contexte que le présent d'accord-cadre est conclu.

ARTICLE 1 – NORMES ET REGLEMENT

Les prestations sont soumises aux règles définissant les caractéristiques et conditions de mise en œuvre des matériaux, telles qu'elles sont définies dans les Normes et Réglementations Françaises et Européennes en vigueur.

Les prestations à réaliser doivent respecter les dispositions du Code du Travail et doivent être réalisées dans le respect du règlement de sécurité et le Règlement intérieur du Centre Pompidou et des lieux partenaires du Centre Pompidou.

Les prestations qui présentent des défauts de réalisation, d'exécution, de conception ou qui ne seraient pas conformes aux règles de l'art et aux normes en vigueur seront refaites par le titulaire exclusivement à ses frais et dans les délais les plus brefs, dans les conditions prévues à l'article 6.5 de l'AE-CCAP.

Les prestations respecteront l'ensemble des prescriptions relatives à la sécurité des travailleurs, à la sécurité des personnes dans des locaux recevant du public, ainsi que les prescriptions particulières du Centre Pompidou et des lieux partenaires du Centre Pompidou. A cet égard, le titulaire doit se conformer strictement aux dispositions du plan de prévention et aux prescriptions préventives propres à chaque chantier qui seront données notamment à l'occasion des visites d'inspection communes préalables auxquelles le titulaire est tenu de participer conformément aux dispositions réglementaires.

ARTICLE 2 –LIEUX D'INTERVENTION

En complément des indications en préambule, les lieux d'intervention seront la Maison Pompidou et les lieux partenaires du Centre Pompidou. Ainsi, le titulaire pourra être amené, le cas échéant, à intervenir au Grand Palais Rmn, au Panthéon, monument géré par le Centre des monuments nationaux, le MK2 bibliothèque, le Musée d'Art Moderne de Paris ou encore le Musée du Louvre.

Le titulaire pourra également intervenir dans les locaux du Centre Pompidou Francilien situé à Massy lorsqu'il sera ouvert au public et le cas échéant pourra être amené à intervenir dans le Centre Pompidou et dans bâtiment principal, s'il venait à être réouvert avant la fin de l'accord-cadre.

ARTICLE 3 – SUJETIONS PARTICULIERES DE PROTECTION, SECURITE ET PROPRETE

3.1 GENERALITES

L'attention des entreprises est attirée sur les exigences de sécurité et de propreté liées au fait que les travaux se déroulent dans des bâtiments en activité et recevant du public, à proximité d'espaces présentant des œuvres d'art exposées ou en transit dans des lieux d'accès et de circulation.

D'autre part, l'environnement de travail est situé en zone chantier avec des risques de coactivité entre les prestataires intervenants.

En conséquence, les prestations du titulaire seront encadrées, par un plan de prévention établi en étroite collaboration avec les services des établissements partenaires et du Centre Pompidou. Le prestataire est tenu de s'y conformer et de participer à l'inspection commune préalable. Le Centre Pompidou fera le lien entre le titulaire et les lieux partenaires.

De manière générale, le titulaire doit prendre toutes les dispositions pour que le fonctionnement des installations ou les activités des sites concernés accueillant les prestations ne soit pas perturbé et il devra se conformer aux instructions qui lui seront données par le maître d'ouvrage en ce qui concerne les heures d'entrée et de sortie des ouvriers, l'emplacement, le dépôt et l'utilisation du matériel et des matériaux.

Le titulaire est informé que tous les engins qu'il peut être amené à utiliser sur le chantier doivent impérativement être mono-énergie électrique (nacelles...).

Tous les produits, matériaux et équipements devront, avant leur utilisation, avoir reçu l'agrément du Centre Pompidou et des établissements partenaires. Il peut être demandé, par le Centre Pompidou, à tout moment, au titulaire de présenter les documents justifiant la provenance et la qualité des matériaux et matériels qu'il utilise.

Pour ce qui est des produits et des matériaux, la production, selon les cas, des FDS (Fiches de Données de Sécurité), FT (Fiches Techniques), PV feu est une obligation.

Si le titulaire met en œuvre des produits, matériaux ou des matériels non validés préalablement par le Centre Pompidou il pourra se voir demander l'arrêt immédiat des prestations et la dépose sans qu'il puisse prétendre à une indemnité, ni au remboursement des frais engagés.

Aucun produit inflammable ne peut être stocké sur site sans l'accord préalable du Centre Pompidou et, le cas échéant, uniquement en très petites quantités.

En cas de nécessité, liée par exemple au fonctionnement ou à l'exploitation du bâtiment, le Centre Pompidou pourra imposer des interruptions de travail.

3.2 NETTOYAGE

L'attention des entreprises est appelée sur les exigences de propreté liées au fait que les prestations se déroulent en site occupé et en activité.

Il en découle les obligations suivantes :

- Maintenir propre en permanence non seulement le chantier mais tous les espaces que le titulaire aura à emprunter pour accéder à la zone de travail ou pour évacuer son matériel, les déchets et notamment les monte-charges. Le titulaire est tenu de maintenir intact l'état de l'existant et de mettre en œuvre tous les moyens de protection nécessaires.
- Nettoyage quotidien du chantier et de tous les accès empruntés.
- Rassemblement propre des déchets éventuels dans l'espace de chantier à la stricte condition de ne pas gêner les accès, les circulations et les locaux techniques (armoires électriques...) et d'avoir reçu l'accord préalable du Centre Pompidou et des établissements partenaires dans le cadre du plan de prévention du chantier. Dans le cas contraire, il pourra être exigé l'enlèvement immédiat des déchets.

3.3 PRET DE MATERIELS ET D'EQUIPEMENTS

Le prêt de tout type de matériel et équipement qui pourrait être disponible [sur les différents sites autres que le Centre Pompidou bâtiment principal (bâtiment fermé actuellement) comme par exemple le bâtiment Lumière, le Centre Pompidou Francilien à Massy, lorsqu'il sera ouvert] et mis à disposition par le Centre Pompidou (nacelles, chariots élévateurs, échafaudages, PIR (plateforme individuelle roulante), portique, etc.), est subordonné, notamment :

- La validation du prêt au plan de prévention,
- La présentation des assurances, habilitations et autorisations à jour,
- L'agrément du Centre Pompidou
- Toute demande de justificatif complémentaire qui pourrait être demandé par le Centre Pompidou et l'établissement partenaire.

A titre d'exemple, il est rappelé que le prêt de PEMP, plateforme élévatrice mobile de personne (nacelle) est envisageable sous certaines conditions et notamment :

- CACES à jour
- Aptitude médicale à jour
- Connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le lieu d'utilisation.
- Autorisation du responsable de l'entreprise prestataire pour l'usage des nacelles du Centre Pompidou par ses agents dûment formés et aptes à la conduite.

La mise à disposition des matériels d'élévation sera accordée dans le cadre du plan de prévention et après avoir produit copie de tous les justificatifs nécessaires au Centre Pompidou.

ARTICLE 4 – NATURE DES PRESTATIONS

4.1 OBJET DE L'ACCORD-CADRE

L'objet de l'accord-cadre concerne la fabrication, la pose et, le cas échéant, la dépose d'éléments graphiques de signalétique scénographiques artistiques et/ou ludo-éducatifs de toutes natures pour les expositions temporaires ou permanentes organisées ou coorganisées par le Centre Pompidou.

Les principales prestations attendues au titre du présent accord-cadre sont la fabrication, la pose et éventuellement la dépose des éléments de signalétique suivants :

- Lettres adhésives
- Transfert sérigraphique
- Sérigraphie
- Pochoir
- Papiers peints
- Films adhésifs imprimés sur vitres
- Lettres et éléments en volumes (polystyrène ou autres matières)
- Impression sur plexis droits ou pliés
- Impression sur bois ou tout autre support
- Impression sur bâche ou tout autre support textile ou souple

Et, de façon plus générale, tous types de travaux signalétiques et graphiques informatifs, muséographiques, artistiques ou ludo-éducatifs destinés à présenter les expositions temporaires ou permanentes organisées ou co-organisées par le Centre Pompidou dans tout lieu parisien ou dans tout lieu en Ile-de-France dans lequel le Centre Pompidou intervient dans le cadre de la Constellation.

4.2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

4.2.1 Préambule

Les spécifications techniques détaillées des prestations attendues au titre du présent marché sont indiquées dans le présent document et pourront être complétées à la marge lors des demandes de devis.

4.2.2 Principes généraux

Tous les matériaux fournis par le titulaire doivent être classés non feu. Le titulaire devra justifier du classement au feu requis pour tous les matériaux mis en œuvre et remettra au Centre Pompidou, au préalable de son intervention, un dossier comprenant : les procès-verbaux de classement au feu des matériaux utilisés, les justificatifs concernant les émanations toxiques des matériaux utilisés en cas d'incendie.

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre des matériaux de première qualité et durable (cf article 6.2.2 de l'AE-CCAP).

Les matériaux doivent être compatibles avec les exigences de conservation préventive (faibles émissions), notamment pour les éléments placés en vitrines.

Il pourra être demandé au titulaire la réalisation d'échantillons, de prototype et de tests in situ lisibilité en conditions d'éclairage réel, hauteur de pose (cf. article 5.2 de l'AE-CCAP).

Le maître d'ouvrage et/ou le graphiste concepteur enverra les fichiers d'exécution (BAT) au titulaire pour la mise en production des éléments de signalétiques.

Les travaux ont été définis en plusieurs typologies :

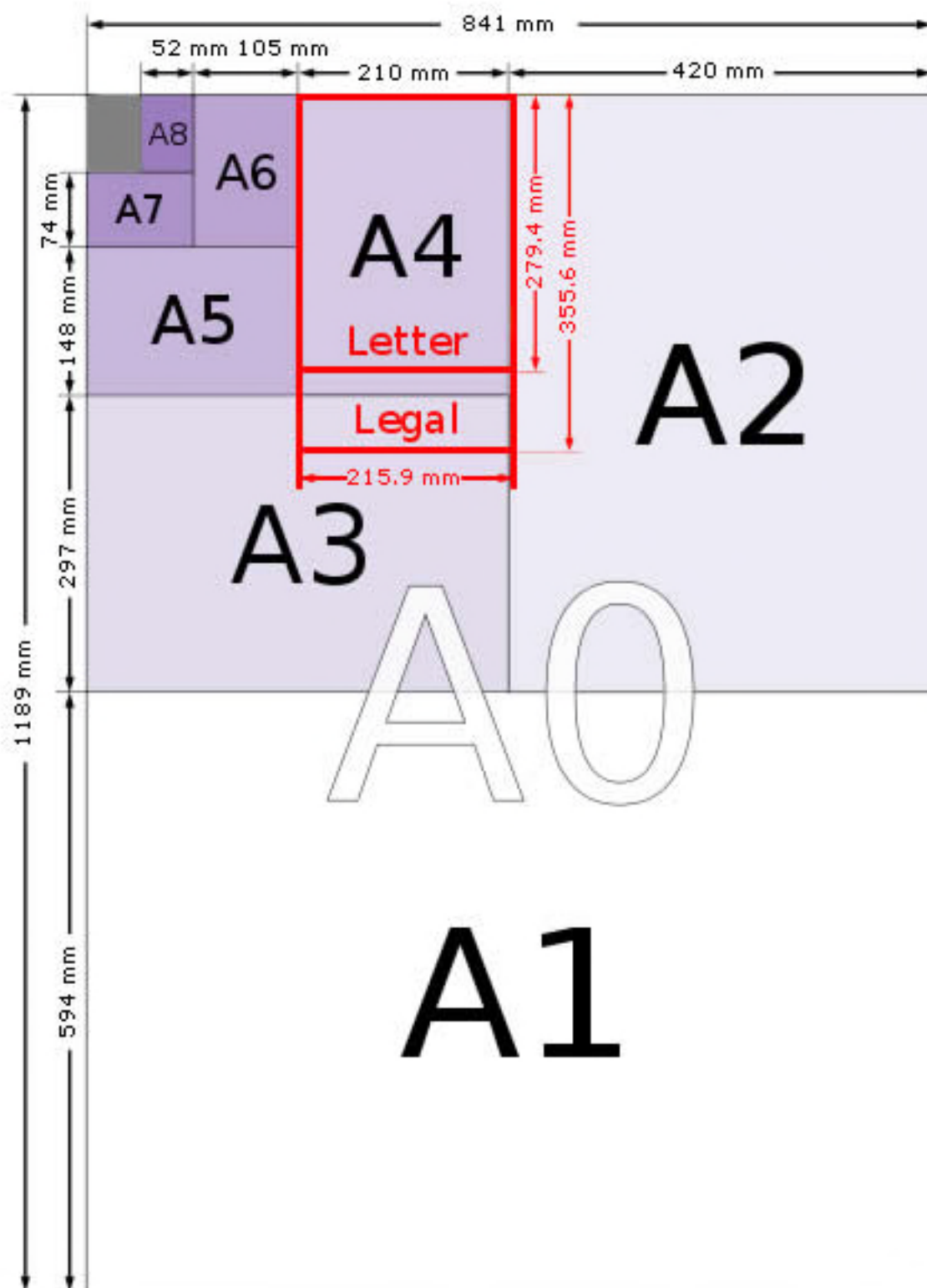
- Petits et moyens formats
- Grands formats
- Hors formats
- Formats prédéfinis
- Autres prestations

Les typologies de tailles ont été principalement basées sur les formats A :

Les dimensions de type A de formats de papier, tel que défini par la norme ISO 216, sont données dans le tableau à l'article 4.2.4 en millimètres et en pouces.

La série A, tableau des formats de papier ci-dessous, donne une représentation visuelle de la façon dont les tailles sont liées les unes aux autres.

4.2.3 Formats de type « A »



4.2.4 Tableau des formats de type « A »

Taille	Largeur x Hauteur (mm)	Largeur x Hauteur (po)
4A0	1682 x 2378 mm	66,2 x 93,6 po
2A0	1189 x 1682 mm	46,8 x 66,2 po
A0	841 x 1189 mm	33,1 x 46,8 po
A1	594 x 841 mm	23,4 x 33,1 po
A2	420 x 594 mm	16,5 x 23,4 po
A3	297 x 420 mm	11,7 x 16,5 po
A4	210 x 297 mm	8,3 x 11,7 po
A5	148 x 210 mm	5,8 x 8,3 po
A6	105 x 148 mm	4,1 x 5,8 po
A7	74 x 105 mm	2,9 x 4,1 po
A8	52 x 74 mm	2,0 x 2,9 po
A9	37 x 52 mm	1,5 x 2,0 po
A10	26 x 37 mm	1,0 x 1,5 po

4.3 DEFINITION DES PRESTATIONS

Les éléments graphiques de signalétique scénographiques à réaliser sont classés selon leur format, les formats et finitions étant précisées dans le bordereau des prix unitaires :

- **PETITS ET MOYENS FORMATS – format A7 au format A3 (de 77 cm² à 1250 cm²)**
 - Impression sur papier (type Aqua Paper) sans contre-collage
 - Impression sur papier (type Aqua Paper) avec contre-collage sur support rigide (PVC type Forex) de 1 à 3 mm adhésivé double face (adhésif type permanent) plein format au verso
 - Impression sur support PVC type Forex 3 mm (ou équivalent) (support adhésivé plein format au verso)
 - Impression sur film adhésif plastifié mat (impression texte et/ou image sur adhésif transparent ou non transparent)
 - Transfert sérigraphique sur cimaise
 - Sérigraphie sur cimaise :
 - 1 couleur
 - 2 couleurs
 - Impression sur bâche ou tout autre support textile ou souple (prestation hors BPU sur devis)
- **GRANDS FORMATS – format A3 (pour certaines techniques) au format A0 (de 0,125 m² à 1 m²)**
 - Impression sur support PVC type Forex 3 mm (ou équivalent) [support adhésivé plein format au verso]

- Impression lettres adhésives (film transparent ou non)
- Transfert sérigraphique
- Sérigraphie sur cimaise
- Impression papier peint (type Aqua Paper) et/ou dos bleu
- Impression au pochoir (peinture acrylique, finition mat, satiné ou brillant)
 - 1 couleur
 - 2 couleurs
 - 3 couleurs
 - Quadrichromie (au-delà de 3 couleurs)
- Impression sur bâche ou tout autre support textile ou souple (prestation hors BPU)
- **HORS FORMATS – à partir de plus d'1m²**
 - Impression au pochoir (peinture acrylique, finition mat, satiné ou brillant)
 - 1 couleur
 - 2 couleurs
 - 3 couleurs
 - Quadrichromie (au-delà de 3 couleurs)
 - Signes/Textes/Pictogrammes adhésifs
 - Sérigraphie sur cimaise
 - Impression papier peint (type Aqua Paper) et/ou dos bleu

Prestations hors BPU (sur devis) :

- Impression kakémono textile
- Impression sur bâche vinylique
- Impression sur vinyle adhésivable
- Impression sur toile Jet Tex (ou équivalent) ou autre support souple, type bâche ou textile

- **FORMATS PREDEFINIS**

- Cartels simples
- Cartels développés
- Cartels groupés
- Cartels pour les photographies et dessins de petites dimensions
- Cartels vitrine.

Les dimensions sont indiquées dans le BPU.

- **AUTRES PRESTATIONS**

- Mise en page et maquettage (sur la base de la remise d'une charte graphique pour le projet)
- Pose d'éléments de signalétique fournis
- Dépose d'éléments de signalétique
- Coût technicien pour tout type de travaux
 - Technicien
 - Technicien confirmé
 - Responsable d'équipe

De façon plus générale, l'accord-cadre couvre toutes les techniques et tout type de réalisation concernant la fabrication, la pose et, le cas échéant, la dépose d'éléments graphiques pour les expositions du Centre Pompidou et des lieux partenaires du Centre Pompidou.

4.4 Opérations liées à la maintenance des expositions et aux aléas

Les opérations liées à la maintenance pourront être commandées conformément à l'article 6.1.1 de l'AE-CCAP.

ARTICLE 5 – EXEMPLE DE PROGRAMMATION

Afin de donner un aperçu des concomitances possibles de chantier, il est fourni ci-après, à titre indicatif et non contractuel, un exemple de programmation annuelle 2026.

